



La Martelière



Décision difficile mais *La Martelière* perd de ses couleurs, sauf pour nos adhérents qui continueront à la recevoir en couleur et à leur domicile.

Pour adhérer au C.I.V. : cotisation de 10 € par année civile et par foyer

SOMMAIRE

P 2	• Infos Pratiques	P 14-15	• Rencontre avec le Tennis Club Raphélois / Nous avons rencontré... le Dojo Raphélois
P 3	• Le Mot de la Présidente		
P 4/15	La Vie du Village	P 16/17	C'est l'Eté...
P 4-7	• Le Point sur l'Urbanisme et le Village	P 16-17	• Les Grandes Dates qui ont Marqué l'Histoire des Congés Payés en France
P 8	• Le Fournil d'Olivier et Céline		
P 9-12	• Rétrospective de nos Dernières Animations	P 18	Culture et Loisirs
P 13-14	• La Reine d'Arles à Pergaud / Info Ateliers du C.I.V. / Les Associations Communiquent	P 19	• Fête Votive 23 au 26.06 / Tournoi Foot
		P 20	• Prochaines Animations C.I.V.

C.I.V. Raphèle Avenir : Association Loi 1901

Siège : 5 impasse de l'Arlésienne – 13280 RAPHELE

Mail : civ.raphele.avenir@gmail.com www.civraphele.fr

Le journal *La Martelière* est édité en **400 exemplaires** par le Comité de Rédaction
Commission Communication du C.I.V. - Impression MDVA d'Arles

QR Code

d'accès au site C.I.V.



INFOS PRATIQUES

SERVICE MÉDICAL SUR RAPHÈLE - MOULÈS

À RAPHÈLE

Médecins :

Dr ANNETIN

10 rue des Santons

06 08 69 80 98

Dr RIVIERE

16 route de la Crau

04 90 98 02 68

Cabinet d'infirmières :

Mmes BILLONG Elodie, CARTAGENA Audrey et TRISTANT Cécile

Le cabinet d'infirmières est ouvert 10 rue des Santons de 8h00 à 8h30
sur rendez-vous du lundi au samedi et selon besoins.

Prise de rendez-vous possible au cabinet l'après-midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Raphèle, Moulès et environs.

Permanence téléphonique tous les jours, W.E. et jours fériés au :

04 90 98 32 57

À MOULÈS

Médecin :

Dr QUENEE

13 rue d'Argençon

04 90 98 05 85

Cabinet d'infirmières :

Marie-Pierre ADJAMI

&

Fabienne ROIGNANT

Permanence téléphonique :

04 90 98 47 97

Les médecins n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.

PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

04 90 49 47 27

Ouverte au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00

Monsieur Gérard QUAIX

Adjoint délégué pour Raphèle
le MARDI matin sur RDV

C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales)

Sur RDV – 11 rue Parmentier – 13200 ARLES

Renseignements au **04 90 18 46 80**

C.A.S. (Centre d'Activités Sportives)

Centre Jean VILAR - RAPHELE

Pendant les vacances de 14h00 à 17h00

Sauf vacances de Noël (fermeture)

ASSISTANTE SOCIALE

ESPA – Maison de la Solidarité (Ex DDISS)

4 rue de la Paix – 13200 ARLES - sur RDV

Tél : **04 13 31 78 63**

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)

Parc D'Activités Fourchon – 2 rue Charlie Chaplin –

13200 ARLES – Tél : **09 71 10 39 60**

TOURNÉES DU MEDIABUS

A Raphèle : dernière tournée le mardi 20 juin 2023 de
10h à 12h / **A Moulès :** fin des tournées

Reprise des tournées en SEPTEMBRE

ACCM – Info Collecte

(Communauté d'Agglomération Crau Camargue Montagnette)

04 84 76 94 00

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Voilà l'été, synonyme de vacances et de congés :



il nous a semblé opportun de revenir sur l'origine des congés payés en France aujourd'hui acquis, c'est un dû ! Mais cela n'a pas toujours été le cas et il est important de s'en souvenir. Ce

sera le dossier complet de cette *Martelière* proposé par la commission communication.

La commission animation, quant à elle, nous a offert un magnifique Marché aux Fleurs le 23 avril dernier ; un petit retour en images vous est présenté sur cette manifestation qui a eu un franc succès. Les vedettes de cette journée au-delà des fleurs étaient sans aucun doute les enfants qui ont participé à l'atelier dessin partageant avec les bénévoles du C.I.V. un joli moment de joie et de complicité ; nos artistes en herbes ont réalisé des œuvres dignes des plus grands que vous découvrirez ci-après. Merci à tous pour votre participation.

L'autre très belle réussite de notre équipe animation fut l'exceptionnel Concert Andalou qui a eu lieu le 19 mai à l'Eglise St-Genest. Une fois encore le groupe « Los Chiquitans » a été fidèle à sa notoriété et nous a offert un merveilleux spectacle. La retenue m'empêche de vanter la réussite de l'apéritif dînatoire qui a suivi à la salle Gérard Philippe, soirée que nous avons offert aux présents. Je laisserai donc les participants s'exprimer eux-mêmes sur la qualité de celle-ci.

La fin de l'école et le début des vacances sont marqués à Raphèle par la Fête Votive. Après un moment de flottement dans la poursuite du Comité des Fêtes, c'est finalement Jean-François Moulin qui reprend le flambeau aidé pour sa première édition par un bénévole raphélois, Jérôme Isoard, suffisamment préoccupé par le maintien de ce moment fort du village pour s'investir au côté de Jean-François et Brice Moulin et permettre qu'elle ait lieu. Nous saluons le travail du Comité des Fêtes et de la Mairie annexe de Raphèle qui, malgré un délai très court, nous proposent un programme de qualité avec quelques nouveautés que vous découvrirez dans ces pages.

Pour la commission urbanisme, l'heure n'était pas non plus à la détente. Vous trouverez le détail du rendez-vous que nous avons obtenu avec M. Quaix. Le but, toujours le même : veiller sur notre bien commun qu'est notre village et son quotidien ! Je remercie toutes les personnes qui nous contactent

pour nous faire part de leurs préoccupations, leurs désirs, leur satisfaction mais aussi leur colère, leur déception et leur désespérance. Ce sont ces démarches qui tracent notre ligne de route et qui nous permettent d'être au plus près de la réalité dans le choix de nos actions. Je ne peux que vous encourager à poursuivre vos interventions.

Deux gros sujets d'inquiétude nous animent au-delà de notre bien-être au quotidien ; il s'agit du désert médical, qui faute d'anticipation, est une réalité dès aujourd'hui à Raphèle. Le C.I.V. s'est positionné pour travailler sur ce dossier et rencontrer toutes les personnes et instances susceptibles de nous aider à attirer de nouveaux professionnels de santé.

L'autre crainte pour le village à plus ou moins moyen terme est le maintien des commerces de proximité. Entre ceux qui souhaitent vendre, ceux qui restent désespérément vides et ceux qui ont déjà fermés, l'avenir ne nous promet rien de bon. L'arrivée des lotissements ne nous apportera même pas cet avantage que de voir les petits commerces se développer.

A ce sujet, la fermeture de la boulangerie PELLAT Didier (anciennement BRONTE) fut une bien triste nouvelle pour le village. Présente à Raphèle depuis 1966, cette échoppe et la famille qui la tenait faisaient partie de notre quotidien. Les plus anciens d'entre nous se souviennent encore de Vincent et Toussainte ; leur bienveillance et leur spécificité corse ont laissé un souvenir impérissable. C'est en 1994 que Valérie (leur fille) et son époux Didier ont repris la boulangerie familiale avec la même gentillesse et la même serviabilité. Aujourd'hui cette petite institution raphéloise ferme ; quelle que soit leur motivation et même si leur amabilité et leur fameuse pizza aux oignons vont beaucoup nous manquer, nous respectons le choix de Valérie et Didier et nous leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.



Bonne lecture et très bel été à tous !

Christine Moschini

LE POINT SUR L'URBANISME ET LE VILLAGE

Le CIV a été reçu le 06 juin par M. Quaix pour répondre aux questions et aux préoccupations que vous nous faites remonter. Un décalage entre cet entretien et la parution de *La Martelière* peut engendrer des informations obsolètes. Merci pour votre compréhension.

CIV : Le square Ange Lanfranchi est-il terminé ? C'est une belle réalisation attendue depuis longtemps ; ça faisait cruellement défaut à Raphèle ; il fera le bonheur de bien des loulous ! Cependant, il apparaît sous-dimensionné par rapport à la population qui continue de croître et du nombre d'enfants susceptibles de l'utiliser. Aux heures d'affluence, ils font la queue devant chaque agrès ; un agrandissement est-il envisageable ? Pourquoi ne pas réhabiliter et étoffer le petit parc à l'école Pergaud qui a un fort potentiel de faisabilité et qui est déjà prévu pour accueillir ce genre de jeux d'enfants ? Il y a une forte demande de la part des parents et des « nounous » du village. Faute de structures et d'aménagements, cet endroit, pourtant idéal pour un jardin d'enfants, est aujourd'hui totalement délaissé ce qui de surcroît attire et encourage les dégradations, le vandalisme et les mauvaises fréquentations.



GQ : Oui, il est terminé, enfin ! Il sera inauguré de façon officielle le 23 juin 2023 à 16h30, en prélude de la Fête Votive et en compagnie des enfants, avec la participation du Comité des Fêtes et de l'Amicale des Ecoles Laïques. Il vient d'être terminé donc non, rien n'est prévu pour l'heure en termes d'agrandissement. Cependant, il y a de la place ; j'envisage donc pour les plus grands la mise en place d'une table de ping-pong. Pour le jardin d'enfants à l'école Pergaud, rien ne se fera dans l'immédiat pour deux raisons : le coût et le vandalisme récurrent dont est victime l'espace Pergaud.



Voilà ce qu'il reste de la végétalisation devant l'école, c'était à peine terminé ! C'est décourageant ! On ne peut pas investir là où des vandales ont élu domicile. J'envisage cependant de changer les bancs.



Tout à fait légitime ce découragement, ces actes gratuits n'ont pas de nom ! Cependant, abandonner les espaces et laisser le champ libre est-elle la solution ? Finalement, ils sortent gagnants. Il est regrettable de considérer le vandalisme comme la cause, pour le CIV c'est une conséquence au contraire.

CIV : La rue Fernand Léger (devant l'école A. Daudet) a fait peau neuve. Le trottoir, par son élargissement, permet aux piétons de l'emprunter ; il trouve finalement sa fonction première et satisfait tous les utilisateurs. La suppression du garde-corps côté stade permet le croisement des véhicules. C'est une réussite ! Est-elle totalement terminée ? Pourquoi le trottoir n'a-t-il pas été élargi du même côté jusqu'au bout ? Et pourquoi les passages piétons sont-ils si près des intersections à l'instar de celui sur la départementale à côté de la cantine A. Daudet qui s'avère très dangereux ? Les sorties d'écoles provisoires instaurées pendant le COVID seront-elles toujours d'actualité à la rentrée ? Pour la maternelle Daudet, le grand parking au nord paraît mieux adapté pour une sortie côté arènes et éviterait des stationnements anarchiques au sud. A l'école élémentaire Daudet, cette troisième sortie sur la départementale, obligeant les enfants à traverser l'espace de stockage du matériel technique des employés municipaux, ne semble plus se justifier.



GQ : Il manque encore les barrières de protection sur le trottoir le long de l'école pour canaliser les enfants jusqu'au passage piétons. Je n'ai pas souhaité élargir le trottoir du même côté à cause du virage qui doit garder sa dimension ; les piétons peuvent facilement traverser et circuler de l'autre côté. Pour les sorties d'écoles, il s'agit du choix des directeurs(trices) ; je ne sais pas quelles décisions seront prises à la rentrée. Pour les passages piétons, je suppose qu'il s'agit de contraintes règlementaires ; cependant, je reconnais le danger de celui sur la départementale ; j'interviendrai auprès des services pour l'évaluer et trouver une alternative.

Les règles ont parfois un sens que le bon sens ne connaît pas !

CIV : Il fut un temps où l'on s'étonnait de voir les bacs à fleurs vides au printemps ; aujourd'hui, on s'extasie du contraire, bien triste évolution en vérité. C'est donc avec ravissement que nous avons remarqué tout récemment le fleurissement des bacs à fleurs ; on avait perdu l'habitude de ces embellissements qui n'ont l'air de rien et qui pourtant changent rapidement l'image du village. Ils font plaisir à voir ! Pour autant, ils n'éclipsent pas les trottoirs défoncés et envahis d'herbes, le cimetière et la pathétique entrée du village dont la rénovation a été tant de fois annoncée et toujours reportée à la façon d'épisodes presque Pagnolésques.



GQ : Effectivement, le fleurissement a été fait ; charge à nous maintenant de les entretenir et de les arroser pour que ça perdure ; le personnel en prendra soin pour le plaisir de tous. Pour le reste, malheureusement, c'est l'époque où les herbes prolifèrent et sans désherbant chimique nous sommes désarmés ; on tente de les maîtriser sans beaucoup de succès. J'ai demandé à minima de tailler les repousses autour des souches sur les trottoirs des lotissements pour conserver un peu de verdure tout en permettant le passage ; ça ne devrait pas tarder à être réalisé. Le cimetière ne déroge pas à la règle ; ils sont malheureusement partout dans le même état et je le déplore également. Quant à l'entrée du village, je n'ose plus m'avancer ; je suis toujours dans l'attente de la moindre information du Conseil Départemental 13 dont dépend ces travaux.

CIV : De trop nombreux platanes ont dû être coupés pour cause de maladie ; aujourd'hui, il reste les souches en bordure de routes toutes plus dangereuses les unes que les autres. Quand seront-elles extraites et quelle plantation à la place ?



GQ : Celles le long de la RN 453 concernent le département ; le dessouchage à l'intérieur des lotissements incombe à la Mairie. Il est prévu de le faire mais je n'ai pas le délai. Pour le département, il faut règlementairement quatre mois de délai entre la coupe et le dessouchage, mais ce délai est malheureusement souvent dépassé. Il n'y aura pas d'autre plantation prévue, la loi obligeant un espace de 4 m entre les arbres et la route.

Donc, nous avons d'un côté un refus d'élaguer les arbres en bord de route même s'ils sont dangereux pour les riverains sous prétexte de réglementation et de réchauffement climatique, et de l'autre une interdiction de replanter laissant des kilomètres de bitume à nu. Ces incohérences sont insupportables et discréditent totalement le discours protection environnementale. Nous ferons un courrier à Mme Marie-Pierre Callet (Vice-Présidente du Conseil Départemental, déléguée aux routes) pour l'interroger à ce sujet.

CIV : Le pseudo arrêt de bus devant l'église est à la limite de l'aberration ; au bord du rond-point, les enfants descendent dans le fossé ; seul un panneau signale cet arrêt. Un aménagement est-il envisageable ?

GQ : Effectivement, un busage est nécessaire. Je me charge de le demander à l'ACCM et à Mme Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Déléguée Transports et Vice-Présidente de l'ACCM.



Un busage sur quelques mètres et une plateforme nous semble être le minimum pour la sécurité des enfants. S'il y a bien un fossé à buser, c'est celui-là.

CIV : Toujours dans le domaine de la sécurité, l'installation d'un feu pédagogique à l'entrée du village avait été évoqué la dernière fois. De la même manière, ne peut-on pas envisager un feu tricolore comportemental sur la départementale pour protéger l'école ? Il était également question d'un panneau lumineux d'information associative dans le village. Qu'en est-il ?

GQ : Pour les feux, je fais la demande, mais je sais que le coût est excessif. Pour le panneau d'information, j'envisage de l'acquérir avec le budget du Conseil de Village.

CIV : Le Conseil de Village, composé de commissions, a commencé à travailler sur différents dossiers ; ne peut-il pas être public ? A l'instar du Conseil Municipal où le public peut être présent sans pouvoir intervenir, les habitants qui le souhaitent pourraient ainsi être informés.

GQ : Pourquoi pas, c'est envisageable.

CIV : Où en est-on du city stade ? Il était annoncé pour 2023.

GQ : Trois city stades sont prévus sur la commune (Salin, Moulès et Raphèle). Le Conseil de Village a statué sur son emplacement ; il sera à côté du tennis et sera accompagné de caméras. Il sera le premier élément du futur complexe sportif envisagé sur ces terrains et le délai est maintenu.

CIV : L'espace de la Cabro d'Or étant loin d'être défini, le risque de regretter un jour son emplacement existe ; pour limiter ce risque n'est-il pas possible de prévoir un city stade avec des structures amovibles comme en haute montagne ; cela permettrait de pouvoir le déplacer si d'aventure un site plus approprié se libérait. Y-a-t-il une quelconque avancée pour le stade de la Cabro d'Or ?

GQ : Je peux toujours me renseigner pour les structures amovibles mais je doute que ce soit envisageable. Pour le stade, rien de plus à ce jour, l'étude débute avec le Conseil de Village.

Nous aurons tout tenté pour empêcher que ce city stade tant espéré par tous (nous les premiers) ne soit finalement qu'un obstacle à un projet de plus grande envergure faute de réflexions plus globales

et de décisions hâtives. Ce futur complexe sportif autour du stade de la Cabro d'Or et des arènes devrait se bâtir avec une vue d'ensemble, avec de la hauteur et non pas au coup par coup au gré des budgets disponibles ou des revendications pressantes. Le fait indéniable du coût d'un tel ouvrage a empêché pendant des décennies l'idée même de sa réalisation mais il n'empêche pas un travail de préparation concerté, un état des besoins, des ébauches, des métrés, des plans, des budgets prévisionnels, des recherches de subventions... Bref de la volonté ! On nous annonce que le Conseil de Village va travailler dans ce sens, « enfin » dirons-nous ! Il y a plus de trente ans que le travail aurait dû commencer. Nous accompagnerons du mieux que nous pourrons cette étude. Cet espace foncier, préservé avec acharnement pour qu'il échappe à la folie des promoteurs, permet tous les rêves, toutes les ambitions. Ne le gâchons pas !

CIV : Quels travaux vont être engagés dans la salle Maggie Carlevan ?

GQ : Il s'agit de travaux de mise en sécurité incendie et électrique. Les fenêtres des salles de stockage attribuées aux associations seront condamnées.

CIV : La piste cyclable sur la route de Bellombre est en partie envahie par la haie, gênant considérablement la circulation des cyclistes. Sera-t-elle prolongée ?

GQ : Il s'agit d'une haie privée ; nous demanderons au propriétaire d'intervenir. Oui, nous devons encore acquérir quelques terrains privés pour pouvoir la réaliser mais elle sera prolongée jusqu'au chemin de Servane cette année.

CIV : Dans le lotissement Villebois, un tas de gravats, aujourd'hui envahi d'herbe, semble avoir été oublié.

GQ : Il sera retiré prochainement et le terrain sera nivelé.

CIV : Dans le lotissement privé Léonis, le local à ordures est à l'extérieur de l'enceinte ; et parfois, les détritiques se retrouvent sur l'espace public. De la même manière, l'accès à ce lotissement depuis la RD 453 est de toute évidence sans entretien. Qui est responsable de la bonne tenue de ces dépendances ?

GQ : Même à l'extérieur le local est toujours dans le domaine privé ; la Mairie n'est pas encore en charge de ces parties, c'est une ASL qui les gère et qui devrait veiller à l'entretien.

CIV : Dans le lotissement des Paluns, un fossé a été éventré pour permettre les travaux et un pylône a été changé ; aujourd'hui, le fossé n'est toujours pas remis en état ; qu'en est-il ? Ces travaux incomberont-ils à la Mairie ?

GQ : Non ! Enedis est venu contrôler la solidité du pylône ; ils nous ont assuré de sa robustesse et ont exclu tout danger ; ils viendront terminer les travaux au pied du pylône à la fin de l'arrosage en octobre.



CIV : Une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est annoncée. Des terrains de Raphèle sont-ils potentiellement concernés par cette modification ?

GQ : Oui, mais ça ne veut pas dire qu'il y aura obligatoirement des projets, ni même qu'ils passeront constructibles. Il y aura une concertation publique ; on est parti pour plusieurs mois d'études.

*On nous avait promis que Raphèle serait épargné de toutes nouvelles constructions pendant des années. A peine deux ans après, le village pourrait faire l'objet de nouveaux projets ; comme s'il n'avait pas déjà suffisamment donné ! Traumatisés par les cinq permis de lotir signés en même temps et les conséquences sur le village, le simple fait d'être **potentiellement** concernés nous fait peur. Nous demanderons à être reçus par Mme Aspard (Urbanisme) pour avoir tous les détails de ce PLU corrigé. Forts de notre très mauvaise expérience, nous serons attentifs et méfiants. Un homme averti n'en vaut-il pas deux ?*

CIV : Une boîte aux livres offerte par le Lions Club a été installée sous le porche de la Poste.

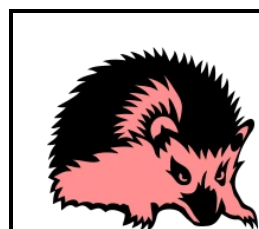
Nous rappelons que son principe d'échange ne peut fonctionner que si l'on dépose un livre à chaque fois qu'on en emprunte un.

CIV : Nous ferons un état des lieux des chemins communaux qui pour certains ont tendance à disparaître (impraticables, abandonnés voire privatisés).

G.Q : Nous devons l'entretien de ces chemins uniquement s'il a déjà été réalisé par nos soins.

Autres annonces de l'adjoint :

- Au niveau voirie, la pointe de Saillard et le chemin de la Villarde ont été totalement refaits ; nous sommes satisfaits du résultat.



Quand, sur une route très étroite, l' élu demande un panneau **30** , et qu'il se heurte à des services techniques qui, sous prétexte de réglementation, perdent tout bon sens, s'obstinent et installent un panneau **50** , on frôle l'absurdité ! La capacité d'adapter une règle au terrain, voilà l'ouverture d'esprit qu'il aurait fallu avoir... C'est raté !

Ils peuvent l'être car effectivement, cette route est une bien belle réussite, il n'y en avait pas eu d'aussi belle à Raphèle depuis longtemps ; là encore, on est admiratif, habitués que nous sommes à la misère.

- Avec le budget 2024, la plus vieille rue de Raphèle (60 ans), dans le lotissement des Alpilles (Avondet) sera refaite.
- Sur le chemin de la Cabro d'Or, la route s'affaissait d'un côté ; nous avons busé pour la sécuriser. J'ai demandé un panneau **30** qui m'a été refusé.
- Pour offrir quelques places de parking supplémentaires, le fossé en face du boulodrome et celui en face de la sortie ouest de l'école A. Daudet seront busés également.
- Le parvis de l'école Pergaud a été végétalisé, malheureusement vandalisé dans la foulée.
- L'entrée du village devrait finir par se concrétiser.
- Un contrôle du réseau pluvial a été fait, pour détecter les fuites causant les eaux parasites qui gonflent le réseau d'assainissement et qui surchargent la station d'épuration. Le lotissement Vert Pré 1, par exemple, n'a pas de réseau pluvial ; tout part à l'égout. Un état des lieux devrait permettre de définir les priorités et de programmer des interventions en fonction des budgets. La commune d'Arles a 20% de fuite d'eau potable (ce qui est dans la moyenne nationale).

Pour mémoire, un état des lieux des réseaux a déjà été fourni par le CIV au service Urbanisme de la ville, il y a presque deux ans. Peut-être est-il temps de l'utiliser ?

- Le lotissement Le Jardin des Paluniers ne sera pas intégré par la ville tant que tout ne sera pas en état ; un état des lieux a été réalisé avec le promoteur.

Voir tous ces travaux se réaliser ou se prévoir donne du baume au cœur et nous laisse penser que Raphèle entre peut-être dans un cercle vertueux.

Nous remercions M. Quaix pour sa disponibilité, son accueil et pour la qualité de nos échanges.

LE FOURNIL D'OLIVIER ET CÉLINE



Connu aussi comme la boulangerie du centre à Raphèle, le Fournil d'Olivier et Céline est situé sur la place du village, derrière le monument aux morts.

Olivier et Céline Souron sont arrivés à Raphèle il y a 2 ans pour reprendre cette boulangerie. C'est le Sud qui les a attirés ; mais si Olivier est originaire de Dijon, Céline a passé une partie de son enfance dans le Sud, à Gémenos et grâce à ses parents, elle connaissait Arles.

Olivier, boulanger-pâtissier de formation, travaille seul dans l'atelier, tandis que Céline qui a auparavant travaillé dans la comptabilité, tient le magasin avec l'aide d'une employée. Le magasin est ouvert tous les jours sauf le mercredi ; le lundi, le Fournil d'Olivier et Céline est la seule boulangerie ouverte à Raphèle.

Avant d'arriver à Raphèle, Olivier a été directeur du rayon boulangerie dans plusieurs magasins du groupe Carrefour et notamment à Besançon, Dôle, Libourne, ainsi qu'en Martinique, dans une franchise du groupe. Après 10 ans à ce poste, il a préféré s'orienter vers un travail de boulanger en indépendant plutôt que de continuer à gérer des équipes.

La boulangerie offre quelques spécialités comme la fougasse salée, la fougasse sucrée d'Aigues Mortes (sur commande), des pains spéciaux tels que viking (orge et céréales), pain au maïs, pain au chia (graines de courge, tournesol, lin et chia), pain aux céréales, pain au seigle, pain seigle et noix, pain d'épeautre (banette), pain de campagne et pain complet. Olivier propose aussi des pains saisonniers, comme le pain printanier (épinards et graines exotiques) en vente actuellement, ou le pain à la betterave en hiver, ou encore le pain d'été au curcuma.

En matière de cuisson, Olivier s'aligne sur les attentes de ses clients qui plébiscitent en général un pain peu cuit, même si lui-même préférerait cuire plus. Il fait toutefois quelques exceptions, grâce à sa baguette tradition un peu plus cuite que les autres baguettes, et en réalisant journalièrement une fournée de pain bien cuit.

Le fournil d'Olivier et Céline est une boulangerie Banette. Et dans ce cadre, la boulangerie s'engage à respecter des méthodes de fabrication artisanale et à utiliser des farines de qualité supérieure sélectionnées par le groupement Banette. Ce groupement d'artisans indépendants a créé la filière Qualité Banette, une démarche qualité qui suit toute la filière, du contrôle des blés aux audits des boulangeries. Pour sa part, Olivier a brillamment passé ces contrôles puisqu'il a obtenu le prix d'excellence, pour la deuxième année consécutive.



Le rayon pâtisserie n'est pas en reste ; on peut y trouver des pâtisseries individuelles classiques (forêts noires, figues, tartelettes...), et des gâteaux familiaux tels que bavarois aux fruits ou au chocolat.

Le fournil d'Olivier et de Céline bénéficie d'une clientèle fidèle, clientèle qui a augmenté avec la fermeture récente d'une des boulangeries du village. Mais comme beaucoup de commerces, le fournil souffre de l'inflation actuelle, et il a dû répercuter en partie ses coûts sur ses tarifs.

Olivier et Céline ont 2 enfants, une fille qui est au collège et un fils qui est au lycée. Céline est une passionnée de photo, loisir qu'elle peut assouvir ici, grâce aux merveilles naturelles de la Camargue. Elle est également grande lectrice. Olivier aimait jouer au golf, mais depuis qu'il est à Raphèle, il n'a plus le temps de pratiquer son sport favori. Il faut dire qu'il est fort occupé par ses fabrications (une cinquantaine de cuissons par jour) et par la gestion du commerce.

C'est un couple très sympathique qui nous a reçu, et nous le remercions pour son accueil.



RÉTROSPECTIVE DE NOS DERNIÈRES ANIMATIONS



C'ÉTAIT LE 23 AVRIL...



POUR LES ENFANTS...



UNE BELLE JOURNÉE DE PRINTEMPS!



POUR LES GOURMANDS...



DES FLEURS MAIS PAS SEULEMENT!



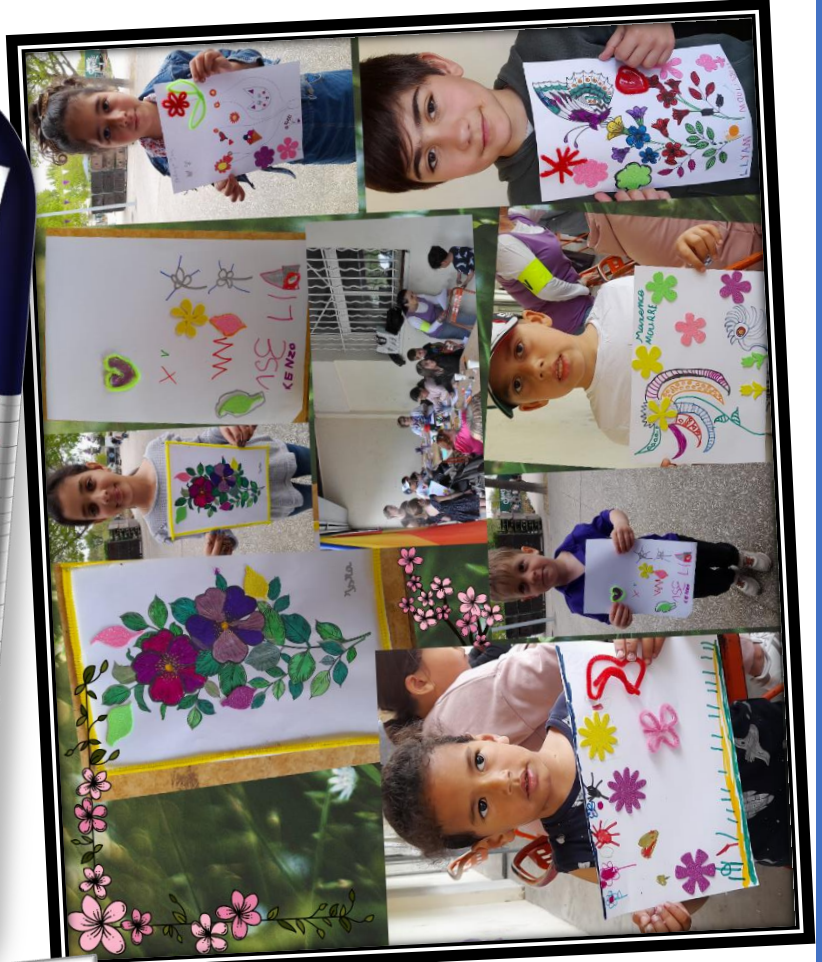
UN FLORILEGE DE COULEURS



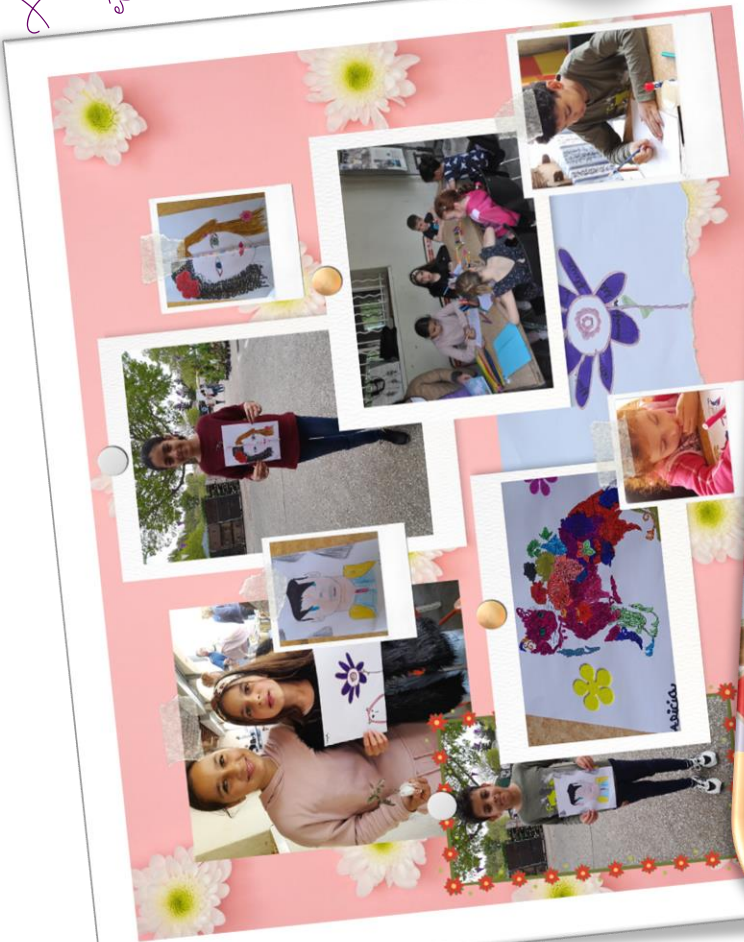
Le Marché aux Fleurs, c'est aussi... Un magnifique moment de partage... Les enfants se sont régalés, les animatrices aussi...



Atelier dessin
et coloriage



Des ateliers en herbe !
De bien belles créations...

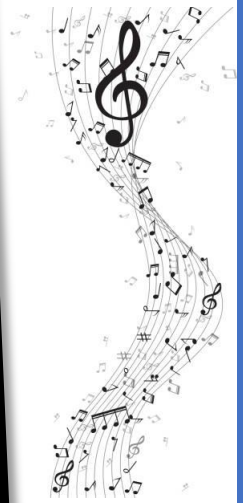


Chaque enfant a été récompensé par un plan de tomates offert par le C.I.V.



Los Chiquitans





VISITE DE LA REINE D'ARLES A L'ÉCOLE L. PERGAUD

Aujourd'hui, lundi 22 mai 2023, dans le cadre de notre semaine provençale, la Reine d'Arles est venue dans notre école nous parler de son règne.



La Reine d'Arles s'appelle Camille Hoteman, elle est élue depuis 2021 et jusqu'en 2024. Camille est la 24ème Reine d'Arles. Elle va régner pendant 3 ans. Pour se faire élire, la Reine a dû passer

devant sept jurys au total. Elle a quatre Demoiselles d'Honneur qui s'appellent : Marie, Pauline, Clémence et Amandine.

La Reine d'Arles doit se rendre à plusieurs évènements (Féria, courses camarguaises, etc).

Elle a appris à parler le provençal à l'école.

La Reine d'Arles habite dans une maison et non pas dans un château.

Être une reine d'Arles, c'est une passion. Pendant le règne, la reine n'a pas le droit d'avoir d'enfants ni de se marier. Elle a un travail à côté de ça, elle est chef d'entreprise.

La prochaine reine sera élue le 1er mai 2024.

Cette visite nous a beaucoup plu et nous sommes contentes d'avoir pu rencontrer la Reine.

Tasnine N. et Justine G. (CM2) - Oulaya A. (CE2)



INFO ATELIERS DU C.I.V.

Les Ateliers du C.I.V. prennent une pause estivale bien méritée... 😊 Comme pour les écoliers, la rentrée aura lieu en septembre. Pour tous renseignements, rendez leur visite !



L'atelier Lecture fera sa rentrée dès le **mardi 5 septembre à 9h30** au Centre Jean Vilar.

Il aura lieu le premier mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30 au Centre Jean Vilar.

Bonne lecture estivale !...

Reprise de l'atelier Informatique le **mardi 19 septembre à 14h** - Centre Jean Vilar.

Il fonctionnera tous les mardis de 14h à 17h - Centre Jean Vilar.



A vos aiguilles dès le **lundi 25 septembre à 13h30** ! Le Club Couture Tricot reviendra tous les lundis de 13h30 à 16h30 à la salle Gérard Philippe.

Notre petit dernier, l'atelier Peinture reprendra ses activités **début octobre** pour se tenir tous les mardis de 14h à 17h (sauf vacances de Noël) - salle Maggie Carlevan



LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT



Week-end de l'Ascension à Angers pour le Concours National organisé par la Confédération Nationale de Danse :

- Solo Lara 8/10 ans : 2ème prix
- Duo Gabrielle et Léa 11/13 ans : 1er prix à l'unanimité
- Groupe jeunes adultes 13/18 ans : 1er prix avec **félicitations** du jury
- Solo Madison 16/25 ans : 2ème prix

L'école de danse Art Singulier et sa professeur sont très heureux pour tous ces merveilleux prix et moments inoubliables.

De plus, Art Singulier a présenté 4 groupes lors des Regards Chorégraphiques de la Fédération Française de Danse, et ces 4 groupes (enfants, ados, jeunes adultes et intergénération) se sont qualifiés pour les Nationales à Montluçon début juillet. Souhaitons-leur le meilleur !...

Renseignements : 06.65.11.88.28



Solo Madison



Organisent :

- un **vide grenier**, sur la place des **Micocouliers**, le **24 septembre** (report du vide grenier du 29mai)
- une **soirée festive à thème** (à définir) en **octobre**



- Kermesse le 1er juillet dans les arènes
- Halloween le 31 octobre



Sera présente à la :
**FETE VOTIVE DE
RAPHELE**

**Dimanche 25 Juin 2023
À 10h45**

Pour un grand Défilé d'Arlésiennes et de Cavaliers

Modernité et traditions vous attendent...
Bienvenue aux festaires !

Le **HARAS D'ANIBERT** (association « L'Ecole du Complet ») vous informe qu'il accueille débutants et confirmés pour des cours et stages **toute l'année** (y compris l'été).



Renseignements :
04.90.98.01.49
06.81.33.73.60

✉ harasdanibert@wanadoo.fr

Ses Associations

RENCONTRE AVEC FRANÇOIS BONAT, PRÉSIDENT DU TENNIS CLUB RAPHÉLOIS



Le Tennis Club Raphélois a été créé en 1984. En presque 40 ans, seuls 3 présidents se sont succédés : Bernard Petit, puis René Franchini et enfin le Président actuel François Bonat, qui est à la tête du Tennis Club depuis 2005.

Le Tennis Club Raphélois bien situé, dans le complexe sportif de la Cabro d'Or, à proximité des trois écoles, compte 4 courts dont un qui a été récemment rénové. Il faut être adhérent au Club pour pouvoir jouer sur les courts.

Le stade de tennis est aussi utilisé par le périscolaire tous les lundis et mardis de 11h30 à 13h30, en période scolaire.

Le Club compte actuellement une centaine de licenciés, dont 60 enfants, en grande majorité issus de Raphèle et de Moulès. Le Tennis Club est actif de septembre à juin.

Les enseignements de tennis pour enfants ont lieu le mercredi toute la journée ; le matin pour les enfants scolarisés en primaire et l'après-midi pour les jeunes fréquentant les collèges et les lycées. C'est un professeur diplômé d'état, salarié du Club, qui assure les cours. Il est aidé pour cela par deux éducateurs.

Le Tennis Club Raphélois organise à Raphèle des tournois interclubs qui attirent des joueurs de communes voisines ou des Bouches du Rhône, mais

aussi des joueurs venant de la région :

- Un tournoi jeunes de 11 à 18 ans en mars,
- un tournoi adultes en mars également,
- un tournoi Galaxie* pour enfants de 8 à 10 ans,
- un tournoi vétérans à la rentrée en septembre.

Des tournois internes ont également lieu à domicile.

Par ailleurs, les membres du Club, jeunes et adultes, participent aux championnats départementaux et régionaux, qui ont lieu cinq dimanches par an ; certains de ces matchs de championnat peuvent avoir lieu à Raphèle.

Compétitions ou pas, François Bonat nous rappelle que le Club existe en priorité pour que les jeunes puissent se régaler en jouant au tennis dans leur village de Raphèle. Et s'ils sont amenés à partir dans d'autres clubs, quand leurs études les amènent loin de Raphèle, il se réjouit de les voir revenir jouer pendant les vacances. Il espère aussi que les nouveaux lotissements apporteront de nouveaux adhérents.

Si vous êtes tentés par le tennis, n'hésitez pas à rejoindre le Club.

Pour tout renseignement :

☎ : 04.90.98.02.23

✉ : tcraphelois@orange.fr

* *La Galaxie Tennis et un programme national d'enseignement, pour les enfants de moins de 10 ans, qui privilégie le jeu dans l'apprentissage du tennis.*

NOUS AVONS RENCONTRÉ... LE PRÉSIDENT DU DOJO RAPHÉLOIS



Le Dojo Raphélois est une association qui a pour objectif de développer les arts martiaux à Raphèle. Joao de Arbues Moreira en est le Président depuis 2 ans. Le club a été fondé en 2001 à la suite de la

fusion des clubs raphélois de judo et de karaté. Il est affilié aux Fédérations Françaises de judo et de karaté.

Le Dojo Raphélois propose principalement 3 activités : le judo, le karaté et le cross training.



Le judo comme le karaté sont des arts martiaux qui ont un code moral affirmé. On y apprend le respect des règles de comportement, l'entraide mutuelle et le respect du lieu (le Dojo). Humilité, confiance en soi sont aussi des qualités que l'on acquiert lors de leurs pratiques. Le judo est le quatrième sport pratiqué en France.

L'association compte 200 adhérents avec une majorité de judokas parmi lesquels une majorité d'enfants.

Le judo au club raphélois :

Le club propose aux jeunes enfants, dès 3 ans, des cours qui vont développer la motricité et la socialisation, pour entamer progressivement, vers 4 ou 5 ans, un début d'apprentissage technique du judo. A partir de 6 ans, les enfants abordent une pratique plus approfondie du judo.

Les cours ont lieu le mercredi pour les jeunes enfants, de 15h45 à 16h30 pour les enfants de 3 ans, de 16h45 à 17h30 pour les 4 ans et de 17h45 à 17h30 pour les 5 ans. Chaque groupe compte environ une vingtaine d'enfants qui évoluent à leur rythme.

Les enfants plus âgés bénéficient de deux cours par semaine le mardi et le vendredi, de 17h45 à 18h30 pour les 6 à 8 ans et de 18h30 à 19h30 pour les 8 à 11 ans.

A partir du collège, les jeunes participants bénéficient des cours adultes qui ont lieu le mardi et le vendredi de 19h30 à 21h.

Le karaté :

Le karaté est une méthode d'auto-défense pratiquée à mains nues, qui fait appel à toutes les parties du corps. Le club compte une quarantaine de karatekas en majorité féminines. Il propose un cours pour enfants (de 7 à 10 ans) qui a pour objectif de travailler sur la latérisation, la souplesse, les interactions avec les autres enfants et de canaliser l'énergie. Ce cours a lieu deux fois par semaine, le lundi et le jeudi de 18h à 19h. Le club propose aussi un cours pour adultes, également les lundi et jeudi mais de 19h à 20h30.

Le cross training :

Cette dernière activité consiste en un entraînement physio-cardio, suivi de renforcements musculaires doux.

Les séances ont lieu les lundi et mercredi de 18h30 à 19h30.

Le club compte trois enseignants dont Marie et Philippe qui enseignent le judo et le cross training et

Bravo à cette association pour son fort impact sociétal !



Lionel pour le karaté. Philippe est un fidèle du Dojo Raphélois, puisqu'il y est professeur depuis 20 ans.

Parmi les judokas, on compte autant de filles que de garçons. Certains font des compétitions, d'autres non. Il n'y a aucune obligation. Mais globalement, les jeunes enfants sont plus compétiteurs (environ 90 % d'entre eux) que les adultes (environ 50 %).

Les enfants participent à des compétitions amicales, comme la « nuit des poussins » qui regroupe environ 80 participants issus des clubs de Raphèle et des alentours, ou comme le tournoi du pays d'Arles qui a eu lieu, pour l'année dernière, le 27 mai, au Gymnase Jean François Lamour et qui regroupait environ 200 participants.

Les adultes, à partir de 14 ans, font des compétitions au niveau régional ou en championnat de France.

Le Dojo Raphélois a notamment le plaisir d'avoir un participant aux championnats de France de judo en catégorie cadet.

Le Bureau du Dojo Raphélois comprend un président, une vice-présidente, elle-même karateka, un trésorier et un secrétaire. Grâce à la gestion prudente qui le caractérise, le club a traversé la période Covid sans trop de problème, avec 150 adhérents et il a redémarré très rapidement.

Joao, le président, est dans la vie professionnelle directeur de jardinerie. Il a 3 enfants et c'est grâce à eux qu'il est venu au club et qu'il s'est remis au judo. Il est bénévole au club depuis plus de 10 ans et il apparaît, comme les professeurs, très attaché à celui-ci. Pour lui, le club est un vrai projet global avec une empreinte sociale notoire, par le biais de partenariat avec des foyers de jeunes enfants, mais aussi par la nature même des activités et par le nombre d'enfants et de jeunes impliqués dans l'activité. La majorité des enfants viennent de Raphèle mais on compte aussi dans les adhérents quelques habitants de Pont de Crau ou de la ville d'Arles.

Dans ce monde parfait, il y a pourtant un petit bémol, à savoir les locaux, trop petits (manque de vestiaires) et insuffisamment entretenus (problèmes de fuites d'eau, d'éclairages...). L'exiguïté des locaux pourrait à terme limiter le développement du club.

Le président espère que dans un avenir pas trop lointain de nouveaux aménagements sportifs à Raphèle lui permettront de palier à ce problème.



☎ : 04.90.98.02.58 aux heures de cours

✉ : dojoraphelois@orange.fr

<https://www.dojoraphelois.com>

LES GRANDES DATES QUI ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DES CONGES PAYES EN FRANCE

« Pour près d'un Français sur deux, l'année se décompose en deux périodes bien distinctes : l'attente des vacances et les vacances », Claude Goguel, administrateur à l'INSEE - préambule de son étude Les vacances des Français en 1967 :



plus d'un demi-siècle plus tard, 61,6 % des Français sont partis en vacances l'été dernier. Mais si les congés payés sont un moyen pour les salariés de décompresser, ils n'ont pas toujours existé et ont été le

fruit d'un combat politique et syndical.

1853 - Alors que seule la bourgeoisie s'offrait un repos estival, les fonctionnaires obtiennent les premiers congés payés

Avant les congés payés et leur généralisation à tous les corps de métiers, seule la grande bourgeoisie s'octroie des jours de repos. A cette époque, les plus riches s'inspirent des traditions aristocratiques qui voulaient que les familles nobles quittent la ville aux premières lueurs de l'été pour ne pas souffrir de la chaleur, pendant que la France rurale, elle, travaille aux champs.

Pourtant dans certains secteurs, les congés payés sont apparus dès la fin du XIXe siècle en France. Le 9 novembre 1853, un décret de Napoléon III donne pour la première fois le droit à un congé rémunéré de quinze jours aux fonctionnaires d'État -une petite révolution qui coïncide avec la création des premières stations balnéaires normandes (Cabourg, Houlgate, puis Deauville)-. En 1900, les salariés du métro parisien obtiennent à leur tour dix jours de repos. La mesure est élargie aux salariés des entreprises électriques en 1905 et puis à ceux des usines à gaz l'année suivante. Comme vous pouvez le constater, ce sont surtout des salariés qui répondent à des missions de service public qui sont alors concernés par les congés payés. Dans ce paysage, certains secteurs privés font figure d'exception. Dans les années 20, le secteur de la couture va accorder aux ouvrières, via les conventions collectives, une à deux semaines de congés en fonction de l'ancienneté. Le secteur de la fourrure continuera sur la même voie. En 1929, un accord permet aux ouvriers du livre de bénéficier de six jours. Dans l'horlogerie, c'est grâce à Monsieur Fred LIP, que les salariés bénéficieront de congés payés dès 1934.

1925 - L'homme politique, Antoine Durafour, tente de populariser les congés payés, en vain

Dans les années 1920, les syndicats réclament une revalorisation des salaires et une réduction du temps de travail quotidien... Les congés payés ne sont pas vraiment à l'ordre du jour. C'est Antoine Durafour, député radical-socialiste de la Loire alors Ministre du Travail qui ouvre le débat en France, en soulignant que de nombreuses professions disposent déjà de congés payés. Selon cet ancien

avocat, qui a rejoint la politique pour défendre les droits des travailleurs, cette situation est injuste et injustifiable. Afin que les ouvriers disposent à leur tour de vacances, il écrit un projet de loi visant à généraliser deux semaines de congés payés pour les salariés de plus de deux ans d'ancienneté. Pour soutenir sa démarche, Durafour insiste : un tel dispositif va améliorer la santé des travailleurs... et leur productivité. Malgré son panache, il ne convainc pas.

Pendant plusieurs années, le projet passe entre les mains de différentes commissions... jusqu'en 1931. Le 2 juillet, il est finalement mis à l'ordre du jour par la Chambre des Députés. Face aux arguments économiques, Louis Gros, député de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), souligne l'impact positif de cette mesure dans les pays frontaliers de la France, notamment en Allemagne et en Italie, qui l'ont mis en place au début du siècle. Le texte est voté par une large majorité à la Chambre des Députés, mais débouté par la Chambre de Commerce. Le texte tombera dans les oubliettes... jusqu'en 1936.

1936 - Le Front Populaire vote la généralisation des congés payés !

Le 3 mai 1936, le Front Populaire arrive au pouvoir. Nommé président du Conseil, Léon Blum sait qu'il doit agir vite, très vite, pour appliquer le programme du Front Populaire et calmer les mouvements sociaux. Parmi les sujets brûlants du moment, on retrouve la semaine de 40 heures et les accords de branche. Et les congés payés ? Si ces derniers ne font pas partie des promesses du Front Populaire, leur revendication ne cesse de prendre de l'ampleur.

Forcé de composer avec cette nouvelle exigence, le projet de loi instaurant les congés payés est rédigé en urgence dans la nuit du 8 au 9 juin 1936. Le 9



juin, Léon Blum présente le texte à la Chambre du Conseil et deux jours plus tard, la loi est votée par la Chambre des Députés. Avec cette loi, les congés payés deviennent obligatoires pour toute personne ayant un contrat de travail (peu importe son âge, son sexe et sa nationalité). Pour ceux qui ont plus d'un an d'ancienneté, le repos annuel est fixé à 15 jours par an, dont 12 jours ouvrables. Quant aux travailleurs qui ont entre 6 mois et un an d'ancienneté, la durée des congés ne s'élève qu'à une semaine, dont 6 jours ouvrables.

Dès l'année 1936, pas moins de 550.000 Français partent en vacances grâce aux billets de train à prix réduits, et près de 1 million l'année suivante. En effet, pour aider les salariés et ouvriers à partir en vacances pendant la fermeture des usines, Léo Lagrange, alors sous-secrétaire d'Etat aux Sports et à l'Organisation des Loisirs auprès du Ministre de la Santé

Publique, Henri Sellier, crée, dès 1936, le « billet populaire de congés annuels » qui accorde 40 % de réduction sur les transports ferroviaires. Ce billet sera mis en vente dès le 3 août 1936. Les Français partent ainsi à la découverte des bords de mer, des stations de montagne, des monuments célèbres ou des villages... Le billet de congé annuel permet encore



aujourd'hui d'aider les salariés à partir en vacances. Il faut malgré tout relativiser ces chiffres, l'esprit des vacances ne s'est pas tout de suite imposé dans l'esprit des Français. Au début, les congés payés : « *C'est l'occasion (pour les ouvriers) de donner le coup de main et d'aider leurs proches, notamment dans les champs.[...]. Le véritable mouvement démarre avec les trois millions (de billets vendus) en 1948, plus de quatre en 1949, plus de cinq en 1951* », rappelle l'historien André Rauch. Jusqu'alors réservé à la bourgeoisie, le tourisme s'ouvre aux classes populaires : c'est le début de ce que l'on appellera plus tard la « *société de loisirs* ».

1956 - La troisième semaine de congés payés chez Renault pousse le gouvernement à légiférer

Pour connaître l'origine de la troisième semaine de congés payés, il est nécessaire de remonter dans le temps... jusqu'au matin du 16 septembre 1955. Alors que la situation est très tendue dans leurs usines de Nantes et de Saint-Nazaire (grèves, émeutes, etc.), la Direction de la Régie Nationale des usines Renault et les syndicats signent l'accord du 15 septembre 1955. Selon Cyrille Sardais, Docteur en sciences de gestion et professeur adjoint de management à HEC Montréal : « *Il s'agit là de l'un des accords d'entreprise les plus importants de l'histoire de l'après-guerre en France, tant par le contenu des mesures en jeu que par leur impact sur la société toute entière.* ». En plus d'augmenter les salaires, l'accord inaugure la troisième semaine de congés payés pour les salariés de Renault.

Quelques mois plus tard, le socialiste Guy Mollet, investi Président du Conseil par une majorité du Front Républicain, met à l'ordre du jour la généralisation de cette mesure pour donner « *aux travailleurs une détente annuelle, dont ils ont besoin* ». Le 28 février 1956, l'Assemblée Nationale vote la loi à l'unanimité. Les syndicats applaudissent et le 27 mars, la troisième semaine de congés payés est promulguée.



1969 - Mai 68 ralentit le vote de la quatrième semaine de congés payés

Comme toujours dans l'Histoire, il y a les idées reçues et la réalité des faits. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, la quatrième semaine de congés payés n'est pas un héritage direct des accords de Grenelle (négociation collective entre syndicats et organisations patronales menée à l'initiative du

gouvernement en mai 1968), mais bien une session de rattrapage qui doit mettre les salariés sur un même pied d'égalité. Une fois encore, c'est Renault qui a ouvert la brèche en instaurant une quatrième semaine de congés payés pour ses salariés dès 1962, sans en aviser le gouvernement.

En réaction, le Conseil National du Patronat Français, l'ancêtre du Medef, signe un accord en 1965 pour l'étendre aux salariés des grandes entreprises françaises. Mais après un rejet des PME, le gouvernement n'a d'autre choix que de passer par une loi pour éviter de créer un fossé entre les travailleurs. Celle-ci sera votée le 2 mai 1968. Cependant, les « *événements de mai 68* » ralentissent le processus en entraînant une dissolution de l'Assemblée Nationale et retardent sa publication au 17 mai 1969. A l'époque, Léon Gingembre, délégué général de la Confédération des PME, décrit une mesure qui « *constitue un handicap pour leur compétitivité à l'égard de leurs concurrents étrangers* ». Avec les quatre semaines de congés payés, la France se situe au deuxième rang mondial des pays les plus généreux en la matière, juste derrière Cuba !

1982 - Une cinquième semaine et des chèques-vacances pour favoriser le tourisme

Après la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981, le gouvernement de Pierre Mauroy prend une série de mesures sociales -Le 25 février 1982, une ordonnance instaure la semaine de 39 heures et la cinquième semaine de congés payés aux Français, soit trente jours ouvrables-. Ce n'est pas tout : le gouvernement institue huit jours fériés payés par an. Si les salariés n'ont jamais eu autant de temps libre, le gouvernement souhaite qu'il profite à l'industrie du tourisme, en plein essor en France. Ce secteur est d'ailleurs si important que François Mitterrand lui dédie un ministère, le Ministère du Temps Libre. Avant de disparaître en 1983, l'un des héritages les plus marquants de l'action de ce ministère reste la création des chèques-vacances, qui aident financièrement les salariés à payer leurs déplacements et leurs logements de villégiature.

L'obtention de la cinquième semaine de congés payés sonne aussi la fin de la mécanique syndicale du « *toujours plus* ». Aucune confédération ne revendique une sixième semaine, préférant alors concentrer son combat sur les 35 heures. De nos jours, en dehors de certains secteurs où les congés sont bien plus nombreux -presse, enseignement et certains services de l'État- la règle est inchangée. Et si les congés payés ne font plus la Une depuis quarante ans, les traces de ce combat social restent ancrées dans notre histoire populaire : selon un sondage paru en nov. 1999, 41% des Français estimaient que les congés payés avaient été « *le fait de société du siècle* », juste après le droit de vote des femmes.

Sources : Welcome to the Jungle : www.welcometothejungle.com / Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org> / Cidff - Somme : <http://cidff-somme.fr>



AFFICHE D'ANTAN

Si le début du mois d'août 1956 a vu l'avènement de la vignette automobile pour la retraite de nos anciens, le spectacle du 27 août 1956 à Moulès pour la fête votive a un tout autre motif.

La guerre d'Algérie amène le gouvernement français à rappeler de jeunes militaires sous les drapeaux.



Il est d'ailleurs précisé sur l'affiche que les toreros ont fait un effort sur les émoluments pour cette course.

Le spectacle se déroule au Café du Progrès « Chez Marie » au coin de la « Route de la Corse » dans les arènes portatives (organisation Maurel, père de Hugues).

La course se fait sans mise à mort, dite au simulacre, où l'on pose une devise sur le dos du taureau. Il n'y a pas de pique.

- Deux novilleros :
 - Ramon Gallardo, natif de Valencia (pas de Grenade) : Après une vie familiale agitée, il apprend le métier de boucher, en plus de celui de torero. Il est accueilli par Pierre Pouly (Pouly III) à Arles qui lui offre sa première novillada (toros de la maison). Boucher taurin, il sera banderillero en compagnie de Pepe Peris « Pepe de Montijo », Pedro Romero. Il sera un temps

administrateur à Méjanès. C'est une de ses premières courses dans l'hexagone.

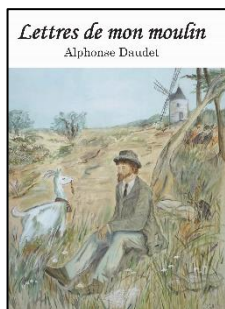
- Antonio Aguado Rodado : Natif d'Albacete, son apodo (pseudonyme) est Antonio Aguado de Castro voire « l'Huracan de Albacete » : l'Ouragan d'Albacete. Il se pose dans les années 1950 à Arles. Après une carrière de novillero, il deviendra banderillero. Il termine sa carrière taurine à l'âge de 65 ans (45 ans à los toros) . Quand il arrivait en Espagne dans son village, on faisait sonner les cloches.
- Arnold ElZiere « Manolo del Campo » : C'est le torero à cheval, il a débuté à Arles en avril 1951 devant un toro d'Achille Pouly. Il fera une carrière honnête pendant 5 ou 6 ans. Il est le gendre d'Achille Pouly.

Le toro n'est pas tué dans ce que l'on appelle le « caballero en plaza ». Les toros dit du Peyron sont certainement à un des frères Pouly (Pierre, Achille, Étienne). Ils sont loués, c'est la raison pour laquelle ils ne sont pas tués !

Pierre Boudin, ou encore Pierre Pouly, dit Pouly III, repose en terre moulésienne et le sympathique hameau a sa rue Pedro Goitia Romero.

Jacques Lanfranchi « El Kallista »

LE LIVRE DE



A la demande de la gérante du Moulin de Daudet, en été 2022, nous avons eu le grand honneur, chez Verte Plume Editions, de rééditer le classique incontournable d'Alphonse Daudet : *Lettres de mon moulin*.

Notre version, intégrale, est illustrée à l'ancienne par les artistes locales Fabienne Ruiz et Noëlie Sals. C'est un

bel objet de 216 pages regroupant les 25 chroniques (dont l'avant-propos mémorable qu'il ne faut surtout pas omettre) du célèbre écrivain.

Si tout le monde (ou presque) connaît *La chèvre de monsieur Seguin* ou encore *Le secret de Maître Cornille*, *La mule du Pape*, *L'Élixir du Révérend Père Gaucher*, *Les 3 messes basses...* il n'en est pas de même pour certaines lettres abordant des sujets plus graves, voire carrément tristes ou dramatiques. Je pense notamment au *Phare des sanguinaires*, qui narre l'aventure malheureuse d'un gardien, le vieux Bartoli, se retrouvant confronté au décès prématuré de son collègue, seul au monde sur cette île

hostile et rocheuse - *L'agonie de la Sémillante* qui relate un effroyable naufrage, sur des récifs corses, non loin de Bonifacio - *L'Arlésienne*, récit tragique d'une déception amoureuse, inspiré d'une confidence du poète Frédéric Mistral, à propos de son neveu. N'oublions pas non plus *La diligence de Beaucaire*, où l'on constate que la moquerie peut faire très mal...

Pour ma part, j'aime tout particulièrement *En Camargue*, qui comprend 5 chapitres. On y voit les couleurs ambrées des couchers de soleil sur le Vaccarès, on y sent l'odeur de la salabelle et des fleurs de tamaris, on y entend le ressac, le souffle du vent, et au lointain, la sonnaïlle des troupeaux...

Ces lettres sont des tranches de vie d'une époque, des anecdotes croustillantes, parfois émouvantes, parfois cyniques, que Daudet a su retranscrire dans un style inégalé, aux accents du Midi. Et même s'il n'acheta jamais son moulin, son âme vagabonde encore là-bas, à Fontvieille, du château de Montauban au moulin Saint-Pierre, sous les pins chantants de sa Provence, son havre de paix.

Corine Matteoli Fanjas, Présidente

Les éditions Verte Plume seront présentes sur notre Marché Nocturne du 30 juin prochain.

Venez les rencontrer !... Et découvrir leurs livres !...

Une dédicace des *Lettres de mon moulin* vous sera rédigée pour tout achat de cet ouvrage.

FÊTE VOTIVE RAPHÈLE 2023

Vendredi 23 juin

16h30 COURSE DE LIGUE

MANADES CHANOINES, MOGADOR ET NAVARRO - ARÈNES PIERRE PLANTEVIN
Inauguration du square Ange Lanfranchi avec M. Quaix, le Comité des Fêtes, et l'Amicale des Ecoles Laïques

18h30 Pop-corn et barbe à papa offerts par l'Amicale des Ecoles et le Comité des Fêtes
Association « LES JOYEUX LURONS » - Customisation de bandanas pour les enfants
Place des Micocouliers

19h30 ABRIVADO

MANADE CONTI - CENTRE DU VILLAGE

20h00 Repas place des Micocouliers - Buvette Comité des fêtes

Gardianne de taureau Clem' Traiteur - 12€50 (réservations au 06 77 30 42 77)

20h30 Groupe Pop Rock Undercover Live Music

21h30 BANDIDO

MANADE CONTI - CENTRE DU VILLAGE

Samedi 24 juin

09h00

TOURNOI DE FOOT DES COMMERÇANTS

EFRM « Entente Fontvieille Raphèle Moulès »

STADE ALPHONSE DAUDET (inscriptions au 06 10 75 79 83)

11h30 ABRIVADO

MANADE GILLET - CENTRE DU VILLAGE

16h30 TROPHÉE PIERRE PLANTEVIN

COURSE CAMARGUAISE TROPHÉE DE L'AVENIR - ARÈNES PIERRE PLANTEVIN

20h00 Repas place des Micocouliers - Buvette Comité des fêtes

Paëlla Clem' Traiteur - 12€50 (réservations au 06 77 30 42 77)

Groupe Gipsy Flamenco Duo Mixte Adelante

Dimanche 25 juin

09h00

DÉJEUNER AU PRÉ

Déjeuner offert par la ville d'Arles et le Comité des Fêtes au départ de l'abrivado, à la Manade Clément

11h00 DÉFILÉ A L'ANCIENNE

ORGANISÉ PAR « RAPHÈLE EN PROVENCE » - DÉPART DE L'ÉGLISE

DÉPART DES TROIS ABRIVADOS LONGUES

MANADES CLÉMENT, LESCOT ET LESCOT FILLE - ROUTE DES MARAIS

Le départ se fera de la route des Marais D83, à partir de la Manade Clément pour rentrer au village jusqu'au pont-basculé public devant la Maison de Retraite Les Iris.

TAUREAU PISCINE - ARÈNES PIERRE PLANTEVIN - 3€

BANDIDO

MANADES CLÉMENT ET LESCOT - CENTRE DU VILLAGE

Repas place des Micocouliers - Buvette Comité des fêtes

Mouclade - frites Clem' Traiteur - 12€50 (réservations au 06 77 30 42 77)

22h00 Animation musicale DJ Flo

BANDIDO

MANADE LESCOT - CENTRE DU VILLAGE

Lundi 26 juin

12h00

AÏOLI GÉANT

CAFÉ DU COMMERCE (réservations au 07 82 92 65 71)

15h00 CONCOURS DE BOULES - Association « La Boule Joyeuse »

Doublette choisie 80€ + frais de participation (réservations au 06 79 12 22 70)

TOURNOI DES COMMERÇANTS

ORGANISÉ PAR :
SAMEDI
24 JUIN 2023



FRAIS D'INSCRIPTION :
60€ PAR ÉQUIPE

9H - 17H
STADE ALPHONSE DAUDET RAPHELE



RESTAURATION (HALAL)
SUR PLACE



BUVETTE
SUR PLACE

CONTACT :

JOJO : 06 10 75 79 83

LAURENT : 06 10 24 40 17



RAPHÈLE

Salle Gérard Philippe

BALADE
terre

en
de Talents

30 JUIN

17 H



Nos Adhérents ont du Talent
et vous le font découvrir...



RAPHÈLE

Place des Micocouliers

MARCHÉ

Nocturne



VENDREDI | À PARTIR
30 JUIN DE 18H

Buvette

Planches Apéro
produits du Marché
à partager

Produits
Locaux
&
Artisanat



Une belle soirée d'été en perspective...

